

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	25	19

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Marianne HUREL à Mme Magali BLANLUET, Mme Anne BOUQUIER à M. Bruno GUYARD, Mme Christelle TESSIER à Mme Aurore YANG, M. Hervé LHOMME à M. Gérard HUET, Mme Solène MENNECIER à M. Bruno GODET, Mme Mariline BOUCLET à M. Fabrice PELLETIER.

Absents excusés : M. Bruno THOMAS, Mme Aline MERIAU, M. Jean-Philippe LECOINTE Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY.

Date de la convocation

12 septembre 2025

Date d'affichage

12 septembre 2025

A été nommé secrétaire : M. Bruno GODET

Objet de la délibération

**3- Domaine et patrimoine
3.5-Autres actes de
gestion du domaine
public**

Lors de l'achat des parcelles (mettre n° avant division) par la SARL CARRICO, il avait été convenu d'échanger la parcelle ZP n°223, d'une superficie de 5 m², appartenant à la SARL CARRICO contre les parcelles ZP n°330 d'une superficie de 3 m² et n°331 d'une superficie de 1 m², appartenant à la commune (voir plan joint).

Cet échange se fait à titre gratuit au vu des superficies des parcelles.

2025-062 – Echange de terrains

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou
notification

23/09/2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE l'échange de la parcelle ZP n°223 de 5 m² appartenant à la SARL CARRICO avec les parcelles ZP n°330 de 3 m² et ZP n°331 de 1 m² appartenant à la commune à titre gratuit.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'échange et tous les actes s'y rapportant, en l'office notarial de Maître Emmanuel de TORQUAT, notaire, à Sully sur Loire et dit que les frais seront pris en charge par la commune.

Le secrétaire de séance
Bruno GODET



Pour copie conforme,

Le Maire,
Frédéric MURA



